

UN REGISTRE BE LGE des délinquants sexuels!

► Le MR veut créer un registre fédéral des auteurs de violences sexuelles et les contraindre à prêter des peines effectives.

► Une banque de données des violeurs. Ou plus précisément un registre fédéral des auteurs de violences sexuelles.

Le projet figure dans le programme du MR en vue des prochaines élections. Inspiré d'un outil similaire existant déjà au Québec, ce registre fédéral des délinquants sexuels contiendrait toute une série de données

clés comme l'identité des auteurs d'agressions sexuelles, ainsi que leur photo, leurs signes distinctifs (tatouages, cicatrices, etc.), leurs données ADN, l'immatriculation des véhicules éventuellement utilisés, etc. "Mais attention, il ne s'agit nullement d'un

annuaire des violeurs et pédophiles", s'exclame Gautier Calomne, député fédéral MR, membre de la commission Justice, et auteur des travaux sur ce point du

programme des libéraux.

"Le registre s'inspire tant de ce qui se fait au Québec que du Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles en France. Il n'est toutefois pas question de

soutenir la création d'un registre dont les données seraient consultables par les citoyens. Il s'agit d'un registre accessible uniquement aux enquêteurs de police et aux services de justice. L'idée serait aussi de fournir à des partenariats de coopération au niveau européen", précise Gautier Calomne.

FACE AU NOMBRE considérable de victimes d'agressions sexuelles en Belgique, on parle de 100 viols commis chaque jour, le député fédéral dit assumer pleinement la fermeté du projet du MR qui vise également à rendre effectives les peines infligées aux délinquants sexuels. "On veut obliger les condamnés à purger les peines liées à des agressions sexuelles. Face à la réalité insoutenable et au calvaire des victimes, nous devons agir et nous le ferons au travers de ces mesures

concrètes."

Sur la question des données privées de ces délinquants sexuels, Gautier Calomne assure que le Registre devra être créé dans le respect "le plus strict", précise-t-il, des législations relatives à la protection de la vie privée.

"Pourquoi avoir peur d'un registre qui serait exclusivement utilisé par les services habilités de la justice et des forces de police? Pour nous, la protection des citoyens doit être une priorité, sous le contrôle de nos institutions démocratiques", affirme le député fédéral avant d'évoquer ci-dessous l'autre volet du projet, celui de la répression.

N.Ben.

100

C'est le nombre de victimes d'agressions sexuelles par jour en Belgique!

Violeurs: "Il faut des peines effectives"

► "Prendre toutes les dispositions pour obliger les délinquants sexuels à purger leur peine."

► Le suivi des délinquants sexuels condamnés fait aussi partie du programme du MR en vue des prochaines élections, dont Gautier Calomne nous explique les principaux aspects. Outre la création d'un registre belge des délinquants sexuels, le député fédéral dit vouloir obliger les délinquants sexuels à purger leur peine.

"Beaucoup de travail a été réa-

lisé sous cette législature avec l'introduction de peines de sûreté qui permettent désormais au juge d'empêcher une libération prématurée notamment pour les infractions terroristes ainsi que pour les crimes à caractère sexuel. Cependant, à la lumière des derniers chiffres disponibles dans notre pays, il faut aller plus loin pour se donner tous les moyens de sanctionner effectivement chaque délinquant

sexuel", précise celui pour qui on pourrait aussi revoir le délai de prescription des crimes sexuels.

"Suivre de façon optimale les auteurs de violences sexuelles lors de la libération sous conditions, par exemple, en développant un instrument d'évaluation des risques de récidive. En outre, on pourrait revoir le délai de prescription des crimes sexuels. Il faut aussi prendre toutes les dispositions légales et réglementaires pour que toute personne condamnée pour des faits de violences sexuelles soit obligée de purger sa peine! Selon

moi, il n'est pas admissible que ce type de délinquant bénéficie par exemple d'aménagements de peine avec le risque de croiser sa victime dans l'espace public", s'exclame le député avant d'aller plus loin: "La loi du plus fort, c'est la loi de la justice. Pas des délinquants! La justice, c'est de la compassion pour les victimes mais c'est aussi la recherche, le jugement et la condamnation des criminels. Il n'y a aucune concession à faire!"

Le ton est donné.

N.Ben.

Trois nouveaux centres pour les victimes

BRUXELLES Trois nouveaux centres de prise en charge des victimes de violences sexuelles verront le jour à Charleroi, Anvers et Louvain, a annoncé le ministre fédéral en charge de l'Égalité des chances, Kris Peeters. Les trois centres existants déjà à Bruxelles, Liège et Gand verront quant à eux leur financement pérennisé. Un budget de 4,5 millions d'euros a été prévu, a précisé le vice-Premier ministre CD&V, à l'occasion d'une visite à l'hôpital universitaire de Gand qui héberge depuis 2017 le

premier projet-pilote en la matière.

Ces centres sont reliés aux hôpitaux et offrent divers services aux victimes de violences sexuelles, de l'examen médical aux services de police, en passant par ceux du ministère public. En un peu plus d'un an, les centres ont pu aider 1 281 victimes. Ce qui semble aussi les aider à porter plainte. "Près de 7 victimes sur 10 qui se signalent auprès de la centrale ont porté plainte auprès de la police", a souligné le ministre.

10 000 CAS DÉJÀ enregistrés dans Viclas

▣ La banque de données comportementale des violeurs et auteurs de crimes sexuels de la police fédérale, basée sur 156 questions.

► Créée en 2003, la banque de données Viclas, pour Violent Crime Linkage Analysis Systems, est une banque de données comportementale de la police fédérale qui contient pas moins de 10 000 cas de viols, agressions sexuelles et crimes violents.

La banque de données, basée sur 156 questions posées par des policiers spécialisés, détient déjà des informations sur pas moins de 622 cas de viols avec auteurs connus. Habitudes des violeurs, modus operandi, tout est récolté afin de pouvoir établir des liens entre certaines affaires et ainsi les élucider plus rapidement.

DANS UN ENTRETIEN accordé le mois dernier à l'hebdomadaire flamand *Humo*, l'inspecteur Gino Baert, du service de la police fédérale qui gère Vi-

clas, précise que chaque question compte pour établir le profil le plus complet du comportement du violeur. "Cherchent-ils leurs victimes à l'extérieur ou préfèrent-ils rester à l'intérieur? Il y a des délinquants qui se comportent comme des gentlemen, d'autres humilient leurs victimes. La façon dont un auteur marche, avec quels mots il s'adresse à sa victime, qu'il soit amical ou très menaçant. Chaque détail compte. Nous entrons toutes ces informations dans notre base de données. De cette façon, il est possible de commencer une recherche très détaillée. Par exemple, je peux donner une liste de toutes les infractions sexuelles dans lesquelles l'auteur utilise le mot *slipke* ou a une posture courbée. Tous les viols impliquant un couteau ou une arme à feu. 60% des liens

que nous établissons sont ensuite confirmés par l'enquête. Ce pourcentage est supérieur à la moyenne européenne. Les enquêteurs de toute la Belgique peuvent faire appel à notre aide", précisait l'enquêteur dans cet entretien vers lequel nous renvoie la police fédérale au sujet de Viclas.

Une banque de données comportementales encore méconnue de nombreuses zones de police locales. Une banque qui a d'ailleurs failli disparaître à une époque, faute de personnel mis à disposition de sa gestion.

À côté de ce système, basé sur le comportement, le MR propose donc de créer un Registre national des délinquants sexuels (voir détails ci-contre).

N.Ben.

